

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 18 août 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 18 août 2015 à 14 h, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
M <sup>me</sup>	Jennifer Gauthier	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier

Est absent :

M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
----	------------------	------------------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général adjoint
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier
M <sup>me</sup>	Julie Hamelin	Directrice du Service de la gestion des matières résiduelles

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### RÉSOLUTION 2015-08-152

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux :
  - 3.1. de la séance ordinaire du 16 juin 2015;
  - 3.2. de la séance extraordinaire du 23 juin 2015;
4. Messages et activités du préfet;
5. Aménagement du territoire :
  - 5.1. Application des règlements d'urbanisme dans le TNO – désignation d'une inspectrice;

- 5.2. Approbation du règlement n° 2015-095 de la municipalité des Bergeronnes;
- 5.3. Approbation du règlement n° 2015-270 de la ville de Forestville;
- 5.4. Approbation des règlements n°s 253-31 et 253-32 de la municipalité de Tadoussac;
- 5.5. Achat d'un véhicule tout-terrain – autorisation;
- 5.6. Entretien de plantation – octroi de contrat;
- 5.7. Récolte forestière – octroi de contrat;
6. Gestion des matières résiduelles :
  - 6.1. Écocentres :
    - 6.1.1. Construction de plateformes en asphalte aux écocentres – octroi de contrat;
  - 6.2. Fourniture de bacs roulants et conteneurs – octroi de contrat;
7. Développement économique :
  - 7.1. Entente relative au *Fonds de développement des territoires* – autorisation de signature;
  - 7.2. Résolution sur les intentions de développement économique suite au non-renouvellement de l'entente avec le CLD;
8. Pacte rural 2014-2015 – acceptation d'un projet;
9. Ressources humaines :
  - 9.1. Directrice du Service de la gestion des matières résiduelles – remplacement pour congé parental;
10. Correspondance;
11. Gestion financière :
  - 11.1. Dépôt des états financiers de la MRC et du TNO au 31 juillet 2015;
  - 11.2. Dépôt du rapport des déboursés;
  - 11.3. Écocentre de Portneuf-sur-Mer – radiation de factures;
12. Affaires nouvelles :
  - 12.1. Affichage de panneaux en bordure des routes 138 et 172 – demande de rencontre avec le MTQ;
13. Période de questions;
14. Fermeture de la séance.

QUE le point « 12. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2015-08-153

#### ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### RÉSOLUTION 2015-08-154

#### ***Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2015***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2015, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

### ***Messages et activités du préfet***

*(réf. : 4.0)*

M<sup>me</sup> Anctil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

- Le dossier de la crise forestière est un dossier très actif qui devrait se régler très prochainement. Tout au long de l'été, beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés afin de soutenir les industriels et préserver les emplois de la région.
- Une rencontre a eu lieu à Québec avec différents députés, ministres et élus au sujet de l'embauche de la main d'œuvre régionale dans le cadre de grands chantiers (ex. : La Romaine). Les syndicats et le comité de travail régional, mis en place à cet effet, poursuivent leurs démarches afin de faire progresser le dossier visant à avoir un pourcentage minimum de travailleurs de la région sur les chantiers de la Côte-Nord. Ce dossier dépasse même les limites régionales. En effet, il sera utile aux autres régions du Québec aux prises avec la même situation.
- Lors du passage de M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de Côte-Nord, à Baie-Comeau, M<sup>me</sup> Anctil lui a fait part des préoccupations de la région.

#### RÉSOLUTION 2015-08-155

### ***Application de la réglementation d'urbanisme dans le TNO – nomination d'une inspectrice***

ATTENDU QUE suite au départ du technicien des terres publiques, il y a lieu pour la MRC de désigner une personne ayant pour mandat d'assumer les responsabilités associées à l'inspection en bâtiment ainsi qu'à l'application de la réglementation d'urbanisme et des règlements relatifs à l'environnement sur le territoire du TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord nomme Madame Andrée Rioux à titre d'inspectrice du TNO responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et des règlements relatifs à l'environnement sur le territoire du TNO Lac-au-Brochet.

#### RÉSOLUTION 2015-08-156

### ***Modification à la réglementation d'urbanisme de la municipalité des Bergeronnes – certificat de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a adopté le règlement n° 2015-095 modifiant son règlement de zonage n° 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire, celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement n° 2015-095 tel qu'adopté par le conseil de la municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2015;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### RÉSOLUTION 2015-08-157

### ***Modification à la réglementation d'urbanisme de la ville de Forestville – certificat de conformité***

ATTENDU QUE la ville de Forestville a adopté le règlement n° 2015-270 modifiant son règlement de zonage n° 2009-236 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire, celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement n° 2015-270 tel qu'adopté par le conseil de la ville de Forestville lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2015;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### RÉSOLUTION 2015-08-158

### ***Modification à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Tadoussac – certificats de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac a adopté les règlements n<sup>os</sup> 253-31 et 253-32 modifiant son règlement de zonage n° 253 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve les règlements n<sup>os</sup> 253-31 et 253-32 tels qu'adoptés par le conseil de la municipalité de Tadoussac lors d'une séance régulière tenue le 13 juillet 2015;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2015-08-159

***Achat d'un véhicule tout-terrain – mandat***

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de La Haute-Côte-Nord, lui octroyant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière;

ATTENDU QUE l'utilisation actuelle du camion ne permet pas d'accéder à l'ensemble des emplacements de villégiature, puisqu'il est difficile de circuler sur certains chemins forestiers;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un véhicule tout-terrain est nécessaire pour circuler sur certains chemins forestiers;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à acheter un véhicule tout-terrain pour un montant total d'environ 10 000 \$.

RÉSOLUTION 2015-08-160

***TPI – travaux d'entretien de plantation – octroi du contrat***

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, le Conseil a mandaté, par la résolution n° 2015-03-048, le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'entretien de plantation;

ATTENDU QU'une (1) seule des trois (3) entreprises invitées a déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>COÛT TOTAL L'HECTARE (Coût/hectare incluant les taxes)</b>
<b>Groupement agro-forestier de la Haute-Côte-Nord inc.</b> 58, rue Saint-Marcellin Les Escoumins (Québec) GOT 1K0	<b>1 301,52 \$</b>
<b>Mémotech inc.</b> 77, 2 <sup>e</sup> Avenue, bureau 15 Forestville (Québec) GOT 1E0	–
<b>Coopérative forestière La Nord-Côtière</b> 131, route 138 Les Bergeronnes (Québec) GOT 1G0	–

ATTENDU QUE la soumission du Groupement agro-forestier de la Haute-Côte-Nord inc. ainsi que tous les documents exigés ont été analysés et jugés conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la soumission du Groupement agro-forestier de la Haute-Côte-Nord inc. et lui octroie le contrat pour la réalisation de travaux d'entretien de plantation, conformément aux documents d'appel d'offres et selon les tarifs présentés dans la soumission du 5 août 2015;

QUE le cahier des charges, le formulaire de soumission daté du 5 août 2015 ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2015-08-161

#### ***Travaux forestiers sur les TPI***

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire réaliser des travaux de récolte forestière;

ATTENDU QUE les secteurs d'intervention visés sont situés à Colombier, où le bois est présentement affecté par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE);

ATTENDU la nécessité de récolter le bois avant qu'il ne soit trop affecté par la TBE et devienne impropre au sciage;

ATTENDU QUE le personnel de la MRC a eu des rencontres et des pourparlers avec un entrepreneur pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QU'il y a eu consensus quant aux volumes de bois à récolter, aux secteurs de récolte et aux montants des redevances;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat de travaux de récolte de bois à l'entrepreneur *Jocelyn Simard Enr.*, pour un volume de bois approximatif et des redevances fixées comme suit (après mesurage) :

Volumes (m <sup>3</sup> )	Essences	Redevances (\$/m <sup>3</sup> )
2 500	Résineuses	17
1 300	Feuillues	8

QUE les travaux de récolte de bois auront lieu dans la municipalité de Colombier;

QUE le document intitulé « *Devis d'exécution pour des travaux de récolte de bois sur les terres publiques intramunicipales* », en date d'août 2015, ainsi que la présente résolution fassent partie intégrante du contrat;

QUE le Conseil autorise la préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2015-08-162

**Fourniture de bacs roulants et conteneurs – octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a récemment adopté le *Règlement n° 131-2015 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord* (rés. n° 2015-06-147), incluant la *Procédure relative à la fourniture et au remplacement des bacs pour les matières recyclables* qui prévoit que la MRC est responsable de fournir ou réparer les bacs roulants de 360 litres ou conteneurs de 1100 litres bleus, destinés aux matières recyclables, et d'en assumer 50 % des frais;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu de l'aide financière de la *Table pour la récupération hors foyer*, visant à financer 70 % du coût des équipements destinés à la récupération dans les aires publiques, pour les différents projets déposés par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa campagne de sensibilisation à la gestion responsable des matières résiduelles, la MRC soutient les organisateurs d'événements afin de les rendre plus écoresponsables, en mettant en place des bacs et conteneurs destinés aux matières recyclables et aux matières compostables;

CONSIDÉRANT QUE ces trois initiatives nécessitent l'achat de bacs roulants et conteneurs et que les représentants de la MRC ont donc procédé un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises localisées aux Escoumins ont été invitées dans le cadre de cet appel d'offres, puisque la MRC demandait à ce que certains bacs soient entreposés localement, soit :

ENTREPRISES AYANT ÉTÉ INVITÉES À SOUMISSIONNER	PRIX (Ligne G) (incluant les taxes)
<i>Home Hardware – quincaillerie Louis-Philippe Lepage 108, route 138, Les Escoumins (Québec) GOT 1G0</i>	-
<i>BMR – Rénovations JMBR inc. 119, route 138, Les Escoumins (Québec) GOT 1G0</i>	<b>25 189,42 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE *Rénovations JMBR inc. (BMR)* a déposé la plus basse soumission conforme;

POUR CES MOTIFS, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à l'entreprise *Rénovations JMBR inc. (BMR)*, située au 119, route 138, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0, visant à fournir des bacs roulants et conteneurs, et ce, au montant de 25 189,42 \$ (taxes incluses);

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de ceux-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2015-08-163

**Entente relative au Fonds de développement des territoires –  
autorisation de signature**

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)* donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE la création du *Fonds de développement des territoires* (article 22.18) permet à la MRC d'investir dans son développement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte les conditions et les engagements inscrits dans l'entente relative au *Fonds de développement des territoires*;

QUE le Conseil autorise la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2015-08-164

##### ***Intentions de la MRC concernant le développement économique***

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU la résolution n° 2015-06-146 par laquelle la MRC annonce qu'il ne renouvellera pas l'entente avec le CLD de La Haute-Côte-Nord concernant le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mettra en place, à même sa structure, un Service de développement économique;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord crée un comité de transition afin de travailler sur le processus d'implantation du nouveau Service de développement économique, qui aura pour mandats de répondre aux exigences gouvernementales, de recommander l'embauche du nouveau personnel, de préparer un budget pour la prochaine année et de mettre en place toute autre procédure pour le bon déroulement du service;

QUE ce comité soit formé de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, préfet, M<sup>me</sup> Marjolaine Gagnon, M. Jean-Roch Barbeau et M. André Desrosiers;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord libèrera 300 000 \$ du nouveau *Fonds de développement des territoires* (FDT) afin de créer le *Fonds de développement des communautés* (ancien Pacte rural), ce qui permettra de lancer un appel de projets au courant des prochaines semaines.

#### RÉSOLUTION 2015-08-165

##### ***Pacte rural 2014-2015 – acceptation d'un projet***

CONSIDÉRANT QUE le Comité interne a formulé une recommandation en regard d'un projet déposé par un promoteur dans le cadre du Pacte rural 2014-2015;

POUR CES MOTIFS, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité interne, accepte le projet suivant :

N° projet	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée (\$)
2014-083	FADOQ de Longue-Rive	Rénovation de la cuisine de la salle communautaire	23 000 \$

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2015-08-166

***Ressources humaines – remplacement du poste de directrice  
du Service de la gestion des matières résiduelles  
pour un congé parental***

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC* fait présentement l'objet d'une révision, qu'il doit être adopté au plus tard en octobre 2015 et qu'il s'agit d'une obligation légale;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est réalisé à l'interne par la directrice du Service de la gestion des matières résiduelles, secondée par le chargé de projet en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service de la gestion des matières résiduelles quittera temporairement son emploi en janvier 2016 pour une période d'environ un an;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relation de travail et formation s'est réuni le 17 août 2015 et recommande la nomination de M. Nicolas Proulx, actuellement chargé de projet en gestion des matières résiduelles, au poste de directeur du Service de la gestion des matières résiduelles en remplacement de M<sup>me</sup> Julie Hamelin lors de son congé parental;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette nomination, le poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles serait également à combler;

POUR CES MOTIFS, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil :

1. libère officiellement M<sup>me</sup> Julie Hamelin de ses fonctions habituelles afin qu'elle puisse se consacrer presque exclusivement à la rédaction de la version révisée du *Plan de gestion des matières résiduelles*, et ce, dès maintenant;
2. donne le mandat au directeur général d'entreprendre les démarches nécessaires afin de proposer le poste de directeur par intérim du Service de la gestion des matières résiduelles à M. Nicolas Proulx, actuellement chargé de projet, et de négocier les conditions de travail relatives à ce poste;
3. donne le mandat au directeur général d'entreprendre les démarches nécessaires afin de combler le poste de chargé de projet par intérim en gestion des matières résiduelles;
4. donne également le mandat au directeur général d'entreprendre les démarches nécessaires afin de combler un autre poste si le poste de chargé de projet est comblé à l'interne;

5. recommande qu'un membre du Comité de relation de travail prenne part au Comité de sélection;
6. accepte tous les frais liés à ces mandats.

## **CORRESPONDANCE**

---

### **INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS**

**1. M<sup>me</sup> Francine Charbonneau, ministre de la Famille et ministre responsable des Aînés**

Elle transmet un certificat de reconnaissance de La Haute-Côte-Nord comme Municipalité amie des aînés (MADA).

**2. M. Ben Henderson, président du Conseil du Fonds municipal vert, Fédération canadienne des municipalités**

Il informe que la demande de financement de la MRC pour le projet de tri granulométrique des ordures ménagères a été approuvée.

### **ACCUSÉS DE RÉCEPTION**

**3. M<sup>me</sup> Linda Tremblay, directrice générale, Direction générale du réseau régional, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**

Elle fait suite à la résolution 2015-06-150 relative aux règles en matière d'émission de droits fonciers sur les terres du domaine de l'État dans les zones à risques pour la sécurité des personnes et des biens.

**4. M. Stéphane Boudreault, directeur régional par intérim, Direction régionale de la Côte-Nord, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

Il accuse réception de la résolution 2015-06-146 concernant le non-renouvellement de l'entente de gestion avec le CLD et donne de l'information en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la loi 28 à cet effet.

### **DEMANDES D'APPUI**

**5. MRC de La Nouvelle-Beauce  
MRC de Marguerite-D'Youville**

Elles sollicitent l'appui des MRC du Québec afin de demander au MAMOT, entre autres, d'alléger la gestion du *Fonds de développement des territoires*.

**6. MRC de Vaudreuil-Soulanges**

Demande d'appui afin de signifier son désaccord au MAMOT en lien avec le montant de l'aide financière projetée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*.

**7. MRC de Témiscamingue**

Demande d'appui au projet de construction de tours par le GIRAT dans le cadre du *Programme Canada numérique 150*.

**8. Municipalité de Price**

Elle dénonce l'intention du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de revoir les allocations vouées au maintien des écoles de moins de 100 élèves et du projet de mettre fin au financement pour l'entretien des écoles occupées à moins de 50 %.

**9. Municipalité des Bergeronnes**

Copie conforme d'une lettre adressée au directeur régional du ministère des Transports du Québec concernant l'abandon de la gestion de la rue Principale par le MTQ en faveur de la municipalité.

**10. MRC de Vaudreuil-Soulanges  
MRC de Joliette**

Elles sollicitent l'appui des MRC dans leurs demandes au MDDELCC de revoir le calcul de performance dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* et de fournir aux MRC l'ensemble des données d'enfouissement qui seront utilisées pour le calcul de la performance régionale afin que celles-ci soient vérifiées.

**11. MRC d'Argenteuil**

À la suite du dépôt d'une proposition de modernisation du régime d'autorisation environnementale de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'Assemblée nationale, elle demande à la FQM de coordonner les discussions relatives au Livre Vert.

**12. Municipalité de Tadoussac**

Elle demande une lettre de la MRC afin d'appuyer son projet de « *Concept d'aménagement touristique* » déposé dans le cadre du *Programme Stratégie Maritime – Volet tourisme* du ministère du Tourisme du Québec.

**13. Association forestière Côte-Nord**

À la suite de l'abolition de la CRÉ, elle demande un soutien financier aux MRC de la Côte-Nord pour le maintien de ses actions.

**14. Regroupement des détenteurs de baux du secteur nord du Pont R-0954-04**

Il demande l'appui et le soutien de la MRC dans le dossier de la réfection du pont R-0954-04.

RÉSOLUTION 2015-08-167

***Fonds de développement des territoires – appui  
à la MRC de Marguerite-D'Youville***

CONSIDÉRANT QUE lors de la conclusion du *Pacte fiscal transitoire*, le 5 novembre 2014, il avait été convenu que le Gouvernement du Québec mettrait en place un programme de soutien au développement des territoires doté d'une enveloppe budgétaire gouvernementale de 100 millions de dollars en transferts inconditionnels;

CONSIDÉRANT QU'il avait également été convenu que les modalités du programme reposeraient sur des principes de souplesse et d'autonomie qui permettraient aux municipalités régionales de comté (MRC) de réaliser des projets sur leur territoire, en lien avec le développement économique régional, la concertation, l'aménagement et la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le *Pacte fiscal transitoire* confirmait l'engagement du gouvernement à simplifier les redditions de comptes;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (LQ, 2015, chapitre 8), sanctionnée le 21 avril dernier, a aboli les conférences régionales des élus (CRÉ);

CONSIDÉRANT QUE cette même loi met en place et transfère la gestion des *Fonds de développement des territoires* (FDT) aux MRC;

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 19 juin 2015 et accompagnée d'un projet d'entente relatif au FDT;

CONSIDÉRANT QUE le FDT introduit un manque à gagner important pour les MRC, le financement de celui-ci étant pour une période de 12 mois alors que la période couverte est de 15 mois;

CONSIDÉRANT QUE les surplus des centres locaux de développement (CLD) proviennent notamment d'investissements municipaux au sein desdits organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sur le FDT stipule que les surplus des CRÉ et des CLD sont réputés être reçus par les MRC au titre dudit Fonds, ce qui est inconciliable avec le *Pacte fiscal transitoire* qui stipulait que lesdits surplus seraient retournés aux MRC sans aucune obligation;

CONSIDÉRANT QU'il est également inconcevable de demander aux MRC de dépenser, dans une période déterminée, les surplus des CRÉ et des CLD, car ceux-ci devaient être retournés aux MRC sans aucune obligation en fonction du *Pacte fiscal transitoire*;

CONSIDÉRANT QUE l'entente contient plusieurs demandes dont la production de politiques, des redditions de compte, des rapports d'activités, le respect de délais de rigueur, le dépôt de rapports sur le site Web, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entente stipule que certaines dépenses d'administration sont non admissibles, ce qui va à l'encontre des principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner le FDT, soit un Fonds qui devait être inconditionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

1. de revoir le protocole d'entente du *Fonds de développement des territoires* afin que celui-ci respecte les principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner ce Fonds, soit d'être inconditionnel;
2. de retirer toutes clauses demandant aux MRC de dépenser, dans une période déterminée, les surplus des conférences régionales des élus et des centres locaux de développement;
3. d'octroyer, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*, des crédits adéquats pour financer la période couverte par l'entente, soit 15 mois plutôt que 12 mois;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à la FQM, à l'UMQ, au député de René-Lévesque ainsi qu'à la MRC de Marguerite-D'Youville

#### RÉSOLUTION 2015-08-168

### ***Fonds de développement des territoires – appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges***

ATTENDU la résolution n° 15-05-27-22 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par laquelle elle fait part que le montant de l'aide financière accordée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* est nettement inférieur aux attentes;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges et signifie son désaccord au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, quant au montant de l'aide financière à recevoir du *Fonds de développement des territoires* pour la période 2015-2016;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la FQM, à l'UMQ, au député de René-Lévesque ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

#### RÉSOLUTION 2015-08-169

### ***Projet de Concept d'aménagement touristique – appui à la municipalité de Tadoussac***

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac est l'un des pôles touristiques importants de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE pour consolider son positionnement au niveau national et international, la municipalité de Tadoussac entend déposer un projet dans le cadre du *Programme de la Stratégie maritime – Volet touristique*, visant à hausser le pouvoir d'attraction du pôle touristique dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE toutes les municipalités de La Haute-Côte-Nord bénéficieront des retombées d'un tel projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet intitulé *Concept d'aménagement touristique*, déposé par la municipalité de Tadoussac dans le cadre du *Programme de la Stratégie maritime – Volet touristique*.

### ***Dépôt des états financiers au 31 juillet 2015***

*(réf. : 11.1)*

Les états financiers pour le TNO et la MRC au 31 juillet 2015 sont déposés aux membres du Conseil.

#### RÉSOLUTION 2015-08-170

### ***Approbaton des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le directeur général et secrétaire-trésorier (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement municipal 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés pour la période du 17 juin 2015 au 18 août 2015 pour un montant de 767 528,19 \$ pour la MRC (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

POUR CES MOTIFS, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 767 528,19 \$ pour la MRC, effectués du 17 juin 2015 au 18 août 2015.

#### RÉSOLUTION 2015-08-171

##### ***Écocentre de Portneuf-sur-Mer – radiation de factures***

ATTENDU QU'un usager de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer a été facturé en 2014 (factures n<sup>os</sup> 3, 23, 27, 49, 349766, 349767, 349774 et 349780) pour un montant total de 630,30 \$;

ATTENDU QUE l'usager a fait faillite et n'a pas acquitté les sommes dues;

ATTENDU que le montant disponible pour distribution aux créanciers est minime et que les chances de recouvrement sont nulles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de radier les factures n<sup>os</sup> 3, 23, 27, 49, 349766, 349767, 349774 et 349780, totalisant 630,30 \$.

#### RÉSOLUTION 2015-08-172

##### ***Affichage de panneaux en bordure des routes 138 et 172 – demande de rencontre***

CONSIDÉRANT la présence de nombreux panneaux en bordure des routes 138 et 172;

CONSIDÉRANT l'existence d'un cadre normatif relativement à l'installation de panneaux en bordure des routes;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux panneaux ont été autorisés par le ministère des Transports (MTQ) par le passé et sont installés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont vécu des cas problématiques relativement à l'installation de panneaux en bordure des routes;

CONSIDÉRANT le modèle d'intervention utilisé par le MTQ par municipalité qui est donc non uniforme sur l'ensemble du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- ➔ dénonce l'attitude du MTQ et fait part de son mécontentement concernant le traitement de certains dossiers d'affichage de panneaux en bordure des routes 138 et 172;
- ➔ juge que le cadre normatif en vigueur est trop strict;

→ demande au directeur régional de la Côte-Nord du MTQ, M. Michel Bérubé, une rencontre afin d'obtenir des informations détaillées relativement à l'affichage de panneaux en bordure des routes 138 et 172;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque.

### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ***

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'août 2015.

---

François Gosselin,  
directeur général et secrétaire-trésorier

### **RÉSOLUTION 2015-08-172**

#### ***Fermeture***

Il est unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 15 h 02.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

François Gosselin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier